

RAPPORT ANNUEL - PROGRAMMES COMMERCIAUX FERMETURE DES LIVRES 2022 GAZIFÈRE INC.

MISE EN CONTEXTE

Dans sa décision D-2016-014¹, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») a autorisé les trois programmes commerciaux suivants à titre de projets pilotes pour une durée de deux ans :

- Programme dédié aux immeubles multilogements (ci-après « **Programme multilogements** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur résidentiel (ci-après « **Programme résidentiel** »);
- Programme dédié à la diversification de l'utilisation du gaz naturel dans le secteur commercial (ci-après « **Programme commercial** »).

Ces trois programmes commerciaux ont été reconduits à plusieurs reprises depuis leur première approbation. Dans le cadre du dossier tarifaire 2021-2022 (R-4122-2020), Gazifère a demandé la reconduction des programmes commerciaux en deux temps. Dans une première décision (D-2020-159²), la Régie autorisait la reconduction du Programme multilogements ainsi que du Programme résidentiel pour les années tarifaires 2021 et 2022. Dans cette même décision, elle autorisait également une modification à la prévision de consommation et à l'aide financière de deux appareils offerts dans le Programme résidentiel, soit fournaise et chauffe-piscine³. La Régie a ensuite approuvé, dans la décision D-2020-166⁴, la reconduction du Programme commercial pour les années tarifaires 2021 et 2022. Par ailleurs, dans la décision D-2022-120⁵, la Régie a pris acte des révisions proposées aux hypothèses de consommation et aux montants d'aide financière pour les périphériques « Chauffe-eau 50 gallons power vent » et « Chauffe-eau sans réservoir » dans le cadre du Programme résidentiel.

Depuis l'introduction de ces programmes en 2016, Gazifère soumet un suivi annuel dans le cadre des dossiers de fermeture réglementaire des livres.

¹ Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, pages 48 à 62.

² Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 36, paragraphe 138.

³ Décision [D-2020-159](#), dossier R-4122-2020, phase 2, page 37, paragraphe 140.

⁴ Décision [D-2020-166](#), dossier R-4122-2020, phase 3A, page 37, paragraphe 154.

⁵ Décision [D-2022-120](#), dossier R-4199-2022, Fermeture des livres 2021, pages 34, paragraphe 130.

PROGRAMME DÉDIÉ AUX IMMEUBLES MULTIOGEMENTS

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction et vise à offrir une aide financière équivalente au surcoût associé à l'installation des compteurs au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

Dans sa décision D-2016-014⁶, la Régie identifie les critères du suivi qui doit être effectué par Gazifère pour ce programme :

« [...] Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres, les suivis ci-après :

- **Pour chaque projet subventionné, un rapport sommaire indiquant les informations suivantes :**
 - la description du projet, soit le nombre d'étages et d'unités et, le cas échéant, les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
 - le montant d'aide offert,
 - les évaluations effectuées par l'entrepreneur de Gazifère et par l'installateur du promoteur,
 - l'analyse globale de la rentabilité,
 - l'analyse globale de l'impact tarifaire,
 - le détail des autres coûts associés au programme tels que, pour le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;

- **Pour l'ensemble des subventions offertes par le programme commercial dédié aux multilogements :**
 - l'analyse globale de la rentabilité,
 - l'analyse globale de l'impact tarifaire. »

Dans sa décision D-2017-081⁷, la Régie précise les critères du suivi demandé à compter de la fermeture réglementaire des livres de l'année 2017:

« La Régie demande à Gazifère de poursuivre le suivi de ce programme et de le compléter, à compter du dossier de fermeture de l'année 2017, avec le dépôt des analyses financières complètes et détaillées pour chacun des immeubles, incluant notamment :

⁶ Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, pages 51 et 52, paragraphe 200.

⁷ Décision [D-2017-081](#), dossier R-4003-2017, phase 1, page 42, paragraphe 142.

- *les analyses complètes de rentabilité des projets individuellement en considérant les coûts réels et les volumes réels pour chacun des projets;*
- *les données relatives au volume réel moyen de consommation de gaz naturel des appartements possédant :*
 - *Uniquement un chauffe-eau,*
 - *Un chauffe-eau et un BBQ,*
 - *Un chauffe-eau, une cuisinière et un BBQ,*
 - *Un chauffe-eau, une cuisinière, un BBQ et un foyer,*
 - *Ou toute autre combinaison d'appareils;*
- *les constats de Gazifère, à partir des volumes moyens de consommation de gaz naturel des appartements portant sur la consommation de certains types d'appareils. »*

Aux termes de la décision D-2022-120⁸, la Régie a autorisé la fin du suivi relatif aux immeubles 415 et 425, rue de l'Atmosphère présenté dans le cadre du Programme multilogements. Conséquemment, les tableaux qui suivent présentent uniquement une mise à jour des informations relatives au projet de la Phase 55. L'analyse financière du projet est présentée à la pièce GI-8, document 1.1 et inclus les coûts et les volumes réels pour les années 2021 et 2022. Il importe par ailleurs de préciser qu'étant donné que l'analyse de rentabilité initiale a été effectuée en 2019, soit au moment de signer les contrats avec les entrepreneurs, la période d'amortissement utilisé dans le cadre de ce suivi est de 55 ans pour le marché résidentiel et de 30 ans pour le marché commercial puisqu'il s'agissait des critères d'analyse en vigueur au moment de l'évaluation du projet.

Gazifère rappelle qu'elle a présenté la rentabilité initiale du projet dans le cadre du dossier R-4199-2022⁹ et, à ce moment, le projet était suffisamment rentable pour offrir la totalité des aides financières admissibles.

Gazifère présente donc les détails des immeubles ayant bénéficié d'aides financières dans le cadre du présent programme :

⁸ Décision [D-2022-120](#), dossier R-4199-2022, page 35, paragraphe 135.

⁹ Dossier R-4199-2022, B-0022, [GI-8, document 1.3](#), page 1 de 1.

24 immeubles de 26 unités chacun – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2021 et 2022
<i>Description du projet</i>	<p>Les 24 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 8 unités au sous-sol et 6 unités par étage subséquent (1^{er}, 2^e et 3^e étage), pour un total de 26 unités par immeuble.</p> <p>Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;</p>
<i>Évaluation des coûts</i>	<p><u>Option 1 :</u> Compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 53 350 \$;</p> <p><u>Option 2 :</u> Compteurs sur les étages et lignes à gaz : 28 600\$;</p> <p>Écart entre les deux options : 24 750 \$;</p>
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	24 750\$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	<p>Voir la pièce GI-8, Document 1.1;</p> <p>Pour les volumes associés aux clients résidentiels et commerciaux, les données de consommation réelles ont été utilisées pour les années 1 et 2;</p> <p>Pour le secteur résidentiel, Gazifère a conservé sa projection de consommation pour les années 3 à 55. Pour le secteur commercial, Gazifère a revu sa projection de consommation pour les années 3 à 30, tel qu'indiqué à la section 1.1.2 ci-dessous.</p>
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.1;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

2 immeubles de 18 unités chacun – Tarif 2

<i>Année de réalisation du projet</i>	2022
<i>Description du projet</i>	<p>Les 2 immeubles admissibles à l'aide financière sont construits de la même façon. Il y a 6 unités au sous-sol et 4 unités par étage subséquent (1^{er}, 2^e et 3^e étage), pour un total de 18 unités par immeuble.</p> <p>Installation d'un chauffe-eau sans réservoir dans chaque logement;</p>
<i>Évaluation des coûts</i>	<p><u>Option 1 :</u> Compteurs au rez-de-chaussée et lignes à gaz : 36 400 \$;</p> <p><u>Option 2 :</u> Compteurs sur les étages et lignes à gaz : 19 600 \$; Écart entre les deux options : 16 800 \$;</p>
<i>Montant d'aide financière octroyé par immeuble</i>	16 800 \$, soit l'écart entre les deux options;
<i>Analyse globale de rentabilité</i>	<p>Voir la pièce GI-8, Document 1.1;</p> <p>Pour les volumes associés aux clients résidentiels et commerciaux, les données de consommation réelles ont été utilisées pour les années 1 et 2;</p> <p>Pour le secteur résidentiel, Gazifère a conservé sa projection de consommation pour les années 3 à 55. Pour le secteur commercial, Gazifère a revu sa projection de consommation pour les années 3 à 30, tel qu'indiqué à la section 1.1.2 ci-dessous.</p>
<i>Analyse globale de l'impact tarifaire</i>	Voir la pièce GI-8, Document 1.1;
<i>Détails des autres coûts</i>	Aucun coût additionnel associé au démarchage, financement, contribution étalée, promotion ou évaluation de l'aide financière.

Le tableau suivant présente le volume réel moyen de consommation de gaz naturel pour l'année 2022 :

Combinaison d'appareils	Nombre d'unité	Consommation moyenne 2022
Chauffe-eau sans réservoir	660	187 m ³

Il importe de préciser que sur les 660 unités du projet, 73 unités sont branchées au gaz naturel mais n'ont aucune consommation et 348 unités ne comptabilisent pas 12 mois de consommation en 2022. En considérant uniquement les 239 unités restantes ayant cumulé 12 mois de consommation, les volumes moyens sont de 326 m³ par année, alors que les volumes attendus étaient de 350 m³ par unité. Gazifère estime donc être sur la bonne voie pour atteindre sa projection de volume dans le secteur résidentiel pour ce projet. L'année 2023 permettra d'offrir un portrait plus précis de la consommation moyenne des unités.

1.1 Explication des écarts

L'analyse financière, présentée à la pièce GI-8, document 1.1, affiche un indice de profitabilité en deçà de un. Gazifère présente ci-dessous les raisons expliquant les écarts observés en comparaison avec l'analyse financière révisée, déposée dans le cadre du dossier R-4199-2022¹⁰:

1.1.1 Coût des services

Au moment de la planification de ce projet, les coûts reliés à l'installation de collecteurs¹¹ n'avaient pas été pris en compte de manière adéquate dans l'évaluation des coûts des services.

1.1.2 Révision des additions de clients et des volumes commerciaux

Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022¹², il a été nécessaire de revoir la configuration de certains immeubles à la demande de la Ville de Gatineau. Selon la nouvelle configuration, 4 immeubles ont pu être construits sur le terrain des promoteurs, maximisant ainsi l'espace constructible sur ce terrain. Conformément aux nouveaux plans, Gazifère n'aurait pas dû prévoir un 5^e immeuble. Un problème de communication entre le promoteur et Gazifère est à l'origine de cette situation. Cet ajustement fait en sorte de soustraire un client de la projection d'addition de clients, soit l'équivalent de 200 000 m³ dans le secteur commercial.

¹⁰ Dossier R-4199-2022, B-0022, [GI-8, document 1.4](#), page 1 de 1 et Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), pages 11 et 12.

¹¹ Les collecteurs servent à regrouper l'ensemble des compteurs sur le même raccordement.

¹² Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), pages 11 et 12.

1.2 Conclusion sur la phase 55

Gazifère suivra annuellement le projet de la phase 55 dans le cadre du suivi du Programme multilogements et présentera les analyses financières complètes et détaillées du projet ainsi que le suivi des consommations réelles dans le cadre de ses suivis futurs.

Tel qu'il est possible de le constater à la pièce GI-8, document 1.1, les coûts du projet ont désormais dépassé le seuil de 1,2 millions de dollars lorsque l'on exclut le paiement des aides financières. Tel qu'indiqué dans le dossier R-4199-2022¹³, Gazifère estime qu'il n'y a pas lieu de soumettre une demande d'investissement à la Régie¹⁴ relativement à ce projet, considérant que les travaux ont déjà été réalisés et que les informations présentées annuellement dans le cadre de rapports similaires au présent suivi, permettront à la Régie d'examiner la rentabilité et l'évolution de ce projet.

Gazifère est consciente que les coûts de ce projet ont été beaucoup plus élevés qu'initialement prévu. Tel qu'indiqué dans le cadre du dossier R-4199-2022, l'impact de la Covid-19, les particularités de la phase 55 ainsi que le retard sur l'échéancier ont affecté à la baisse la rentabilité de ce projet¹⁵. Le secteur du multilogement est en pleine essor dans la franchise de Gazifère et la phase 55 constituait un projet complexe pour l'entreprise. Gazifère a adapté ses pratiques d'affaires afin de mieux prévoir les coûts lors de la planification de futurs projets.

¹³ Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), page 13.

¹⁴ [Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie](#), Chapitre R-6.01, a. 114

¹⁵ Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), page 11 et 12.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce programme est destiné aux entrepreneurs en construction, aux nouveaux clients et aux clients existants. Il vise à offrir une aide financière ayant pour objectif d'augmenter l'installation de conduites de gaz naturel pour des équipements périphériques.

Tel qu'autorisé par la Régie dans la décision D-2022-120¹⁶, le distributeur a proposé de limiter, à partir de 2022, le suivi annuel à la présentation du nombre de participants par type d'appareil, du montant total des aides financières octroyées, du nombre de participants versus les dollars octroyés ainsi que des détails des coûts associés à la promotion desdits programmes commerciaux.

Appareils	Nombre d'appareils admis en 2022	Montant offert	Nombre d'appareils admis versus les dollars octroyés
Fournaise (96 % efficacité)	2	4 000 \$	4 000 \$/2 = 2 000 \$
Chauffe-piscine	29	29 000 \$	29 000 \$/29 = 1 000 \$
Chauffe-eau 50 gallons « power vent »	17	13 600 \$	13 600 \$/17 = 800 \$
Chauffe-eau sans réservoir	0	0 \$	S/O
Cuisinière ¹⁷	65	7 950 \$ (29 X 150 \$ + 36 X 100 \$)	7 950 \$/65 = 122,31 \$
Foyer	5	4 000 \$	4 000 \$/5 = 800 \$
Sécheuse ¹⁷	3	450 \$	450 \$/3 = 150 \$
BBQ ¹⁷	40	4 500 \$ (10 X 150 \$ + 30 X 100 \$)	4 500 \$/40 = 112,50 \$

¹⁶ Décision [D-2022-120](#), Dossier R-4199-2022, Fermeture des livres 2021, page 34, paragraphe 130.

¹⁷ L'aide financière offerte pour les appareils de type BBQ, sécheuse et cuisinière est de 150 \$. De ce montant, 100 \$ est offert au constructeur pour l'installation de la sortie de gaz naturel. Dans la mesure où le constructeur inclut également l'équipement, il obtient l'entièreté de l'aide financière, soit 150 \$. Dans le cas où le constructeur n'a pas installé l'appareil, la balance de l'aide financière (50 \$) est offerte au client sous réception d'une preuve d'installation. Or, 36 clients dans le cas de la cuisinière et 30 clients dans le cas du BBQ n'ont pas fait la démonstration de l'installation de l'appareil et n'ont, par conséquent, pas reçu la balance de l'aide financière de 50 \$.

PROGRAMME DÉDIÉ À LA DIVERSIFICATION DE L'UTILISATION DU GAZ NATUREL DANS LE SECTEUR COMMERCIAL

Ce programme vise l'ajout de charge auprès de la clientèle existante et a pour objectif d'offrir une aide financière aux petits clients commerciaux, plus particulièrement, qui sont en affaires depuis plus de 12 mois.

Dans sa décision D-2016-014¹⁸, la Régie identifie les critères du suivi qui devra être réalisé par Gazifère pour ce programme :

« **[240]** Elle [la Régie] ordonne à Gazifère de déposer, dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres les suivis ci-après :

- **pour chaque programme :**
 - le nombre de participants,
 - la description du programme, soit les types et le nombre d'équipements et de sorties de gaz installés,
 - les montants d'aide financière offerts,
 - l'analyse de la rentabilité et l'analyse de l'impact tarifaire,
 - le suivi sur les trois ans de l'obligation minimale annuelle et le respect de cette condition,
 - les autres coûts associés au programme tels que le démarchage, le financement, la contribution étalée, la promotion et l'évaluation de l'aide financière, le cas échéant;

- **pour l'ensemble du programme commercial d'ajout de charges—secteur commercial :**
 - l'analyse de la rentabilité et de l'impact tarifaire prise au niveau global. »

Dans la décision D-2021-147¹⁹, la Régie autorisait également Gazifère à mettre fin au suivi des analyses de rentabilité et du calcul de l'impact tarifaire des participants au Programme commercial puisque le résultat de ceux-ci sera toujours positif.

En 2022, aucun client n'a participé au Programme commercial. Toutefois, plusieurs dossiers sont en cours d'admission pour ce programme et Gazifère s'attend à rencontrer ses objectifs de participation pour l'année 2023.

¹⁸ Décision [D-2016-014](#), dossier R-3924-2015, phase 3, paragraphe 240.

¹⁹ Décision [D-2021-147](#), dossier R-4122-2020, phase 4, paragraphe 115.

Gazifère présente, dans des tableaux distincts, tous les détails concernant les participants pour les années 2019, 2020 et 2021, soit le type et le nombre d'appareils de même que, pour chaque participant, les montants d'aide financière octroyés²⁰, l'obligation de consommation minimale²⁰ et la date de suivi pour le respect des conditions. Ces tableaux présentent également, le cas échéant, les consommations des participants à la date de suivi des conditions (lequel suivi s'effectue sur une période totale de trois ans) ainsi que la pénalité, lorsqu'applicable²¹.

Participants 2019

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)	Année de suivi 1 (m ³)	Pénalité - Année 1	Année de suivi 2 (m ³)	Pénalité - Année 2	Année de suivi 3 (m ³)	Pénalité - Année 3
1	Aérotherme	1	18-févr	845 \$	74 078	74 819	S/O	76 676	S/O	72 290	291 \$
2	Chauffe-eau 50 gallons "Power Vent"	1	22-oct	589 \$	2 205	1 326	128 \$	S/O	S/O	S/O	S/O
3	Chauffe-eau 75 gallons "Power Vent"	1	28-juin	554 \$	6 269	5 857	61 \$	S/O	S/O	S/O	S/O
4	Chaudières	2	20-nov	10 757 \$	23 884	28 744	S/O	24 809	S/O	31 595	S/O

Tel qu'indiqué dans le cadre du suivi effectué lors du dossier de Fermeture réglementaire des livres de l'année 2021²², les participants identifiés comme les participants numéro 2 et 3 dans le tableau ci-dessus n'ont aucune donnée de consommation depuis l'année 2021 en raison de la fermeture de leur commerce. Le suivi pour ces participants est donc impossible et aucune pénalité n'a été chargée. Par ailleurs, le participant numéro 1 de l'année 2019 s'est vu facturer une pénalité en 2022 puisqu'il n'avait pas été en mesure de respecter son obligation de consommation minimale.

Étant donné que les participants de la cohorte de l'année 2019 ont atteint leurs trois années de consommation minimale, Gazifère cessera de suivre leurs volumes de consommation à compter de l'année 2023.

²⁰ Les calculs de l'aide financière et de l'obligation de consommation minimale ont été détaillés par Gazifère lors de la présentation de ceux-ci (Dossier R-3924-2015, phase 3, pièce B-0362, [GI-22, Document 1](#), page 10 de 15).

²¹ La pénalité représente le montant équivalent au nombre de m³ déficitaires, multiplié par le prix de distribution au tarif applicable lors de la signature de l'entente.

²² Dossier R-4199-2022, B-0021, [GI-8, document 1](#), page 32 de 34.

Participants 2020

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)	Année de suivi 1 (m ³)	Pénalité - Année 1	Année de suivi 2 (m ³)	Pénalité - Année 2
1	Chaudière	1	05-déc	6 777 \$	321 335	286 952	4 292 \$	257 850	2 485 \$
2	Chauffe-eau	2	20-janv	850 \$	7 383	5 665	241 \$	5 519	261 \$
3	Four, Braisière, bouilloire, unité de toit	1 de chaque	20-janv	3 314 \$	28 251	19 030	1 152 \$	17 563	1 318 \$
4	Chaudières	2	20-nov	11 632 \$	56 393	61 534	S/O	66 900	S/O
5	Unité de ventilation	1	01-avr	7 690 \$	252 846	257 882	S/O	210 014	4 750 \$

Considérant que le participant identifié comme le participant numéro 1 à dû rembourser la totalité de l'aide financière versée, Gazifère cessera de suivre ce participant.

Participants 2021

# participant	Type d'appareils	Nombre d'appareils	Date de suivi des conditions	Montants d'aide financière offerts	Obligation de consommation minimale (m ³)	Année de suivi 1 (m ³)	Pénalité - Année 1
1	Unité de chauffage	3	22-juin	4 880 \$	18 762	45 046	S/O
2	Unité de ventilation	1	01-mai	3 148 \$	11 390	15 538	S/O
3	Unité de chauffage	1	01-nov	2 552 \$	7 338	5 694	249 \$

Quelques participants des cohortes des années 2020 et 2021 n'ont pas été en mesure d'atteindre leurs obligations minimales de consommation. Conséquemment, ceux-ci ont été facturés pour une pénalité, tel que prévu au contrat initial.

CONCLUSION

En 2022, Gazifère n'a assumé aucun coût de démarchage et d'évaluation de l'aide financière et aucun client n'a dû contribuer aux coûts de son branchement via une contribution étalée.

Gazifère a comptabilisé des intérêts de l'ordre de 693,17 \$, correspondant au financement des participants du programme pour les années 2016 à 2021, ainsi que des intérêts de l'ordre de 580,50 \$, correspondant au financement des participants du programme en 2022.

Le tableau suivant présente, pour sa part, le coût associé aux activités promotionnelles des programmes commerciaux, autant pour le secteur résidentiel que celui commercial.

Activités de promotion reliées aux programmes commerciaux	Budget
Refonte de l'offre de programme sur le nouveau site web de Gazifère	3 000 \$
Promotion des programmes sur diverses plateformes (Radio-Canada, plateforme numérique, encart/infolettre) et référencement SEO ²³ en continu	5 000 \$
Campagne promotionnelle <i>Style de vie</i> mettant en vedette les appareils au gaz naturel	9 300 \$
Publicité affichée à l'intérieur de commerces	1 000 \$
Total	18 300 \$

Sur une note plus générale, Gazifère est confiante que son offre concernant les programmes commerciaux répond encore au besoin de sa clientèle. Le nombre croissant de participants dans la majorité des programmes témoigne de l'intérêt de la clientèle à diversifier leur usage d'appareils alimentés au gaz naturel.

Programmes commerciaux	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Multilogements	2 immeubles	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	12 immeubles	14 immeubles
Secteur résidentiel	27	132	90	106	122	144	161
Secteur commercial	Aucun	Aucun	Aucun	4	5	3	Aucun

²³ Search Engine Optimization, ce qui permet de favoriser le référencement du site internet de Gazifère sur le Web.